

Menuiserie extérieure en bois - Guide d'entretien

Nos menuiseries sont préréglées d'usine. Un réglage est toutefois nécessaire lors de la pose sur chantier par le menuisier. Le temps de réglage est à la charge du poseur.

Le bois est une matière vivante, permettant un stockage naturel du carbone, mais qui demande à ce que l'on respecte son équilibre ; aussi pour vous aider à conserver votre menuiserie dans son meilleur état, nous vous transmettons ci-dessous quelques conseils :

Dans les trois mois qui suivent la pose :

Si votre menuiserie n'a pas reçu un système complet de finition en usine, appliquez, dans les trois mois suivant notre livraison, un système de finition en respectant les règles de l'art (DTU59.1).

Nettoyage du bois (chiffon humide), puis égrenage.

Application des produits par temps sec, et sur support sec. Il est nécessaire d'appliquer la même épaisseur sur les deux faces, intérieure et extérieure.

Egrener légèrement entre les deux couches.

Type de produit à utiliser : acrylique (à l'eau), et préférer des produits « gel » ou « thixo » dans le cas lasures, car ils permettent d'appliquer une épaisseur normale, contrairement aux produits liquides.

Enlever les protections pelables des joints.

Entretiens des finitions :

L'entretien des finitions doit avoir lieu par temps sec et sur support parfaitement sec.

Type de produit à utiliser : produit pour bois extérieur acryliques de type microporeuse (par exemple, lasure Cetol SIKKENS ou laque Rubbol SIKKENS).

L'entretien doit intervenir avant dégradation marquée du revêtement, dès l'apparition d'une usure visible du film (moins de 5% de la surface). Il suffit alors d'un léger égrenage suivi d'une couche de peinture sur les parties sensible (jet d'eau, moulures), puis d'une couche sur toute la menuiserie en face intérieure et extérieure.

Lorsqu'il y a une dégradation importante, il faut poncer les pièces de bois et appliquer un système complet de trois couches avec également entre les couches.

Entretien général de la menuiserie (deux fois par an) :

Vérifier que les trous de drainage ne sont pas bouchés.

Lubrifier les crémones, serrures et organes de rotation.

Les garnitures d'étanchéité (joints) sont interchangeableables.

Dépoussiérer et nettoyer le bois avec un chiffon humide imbibé d'eau claire.

Le bois est un matériau naturel qui peut avoir quelques différences de couleur suivant le morceau de l'arbre choisi.

Les teintes s'uniformisent dans le temps sous l'effet de conditions extérieures.

Le bois gonfle par temps humide et se rétracte par temps sec. Pour limiter les déformations des portes, n'oubliez pas de remonter votre poigné (ou de verrouiller votre porte SECURY), de manière à engager les rouleaux dans les gâches.

Garanties :

Nos menuiseries bénéficient de la garantie décennale conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine du bâtiment. Une attestation peut être transmise sur demande. Cette garantie prévoit le remplacement ou la réparation du produit reconnu défectueux par notre service après-vente, dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Toute intervention donne lieu à la facturation des frais de déplacement.

La garantie décennale ne s'applique que si une finition est réalisée dans les trois mois suivant la pose.

Les vitrages sont garantis 10 ans en cas de condensation, les défauts d'aspect du vitrage (voir chapitre ci-dessus) sont garantis 48h après livraison.

Finition : les rayures et coups sont garantis 48h après la date de livraison.

Garantie 3-5 ans : la durée de la garantie est de 3 ans pour la lasure et de 5 ans pour la peinture pour les menuiseries avec moulure pente à 15 ou pente à 40, côté extérieur. Sont exclues, les menuiseries à moins de 200 mètres des côtes ou à plus de 1200 mètres d'altitude ainsi que les moulures grand cadre et les peintures les plus foncées. La garantie tient compte uniquement de la bonne tenue de la finition. N'hésitez pas à nous contacter.

Exclusions de garantie : produits modifiés par des personnes non habilitées, non-respect des règles d'entretien, frais de démontage et réinstallation.

Les poignées et éléments de quincaillerie sont garantis 1 an.

Exclusions : développement de mousse, lichens, moisissures, nettoyage haute pression, contact avec des produits chimiques, altération naturelle des couleurs, coups, rayures.

Les grilles de portes d'entrée sont garanties 2 ans.